

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 298

présenté par
M. Di Filippo, Mme Le Grip, Mme Genevard, M. de Ganay, Mme Duby-Muller, M. Bazin,
M. Dive et M. Gosselin

ARTICLE 40

À l'alinéa 8, après le mot :

« décret »,

insérer les mots :

« en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de repli